

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition et n'est pas destiné à être diffusé dans les juridictions où l'Offre ne serait pas autorisée.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 10 SEPTEMBRE 2024

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

MICROPOL 

INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ TALAN HOLDING SAS

Talan 

Communiqué de mise à disposition du public des informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société Micropole SA



Le présent communiqué a été établi et est diffusé en application des dispositions de l'article 231-28 I du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application des articles L. 621-8 du code monétaire et financier et 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité de l'offre publique d'achat (l'« **Offre** ») en date du 9 septembre 2024, apposé le visa n°**24-393** sur la note en réponse établie par la société Micropole (la « **Note en Réponse** »).

Les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Micropole SA ont été déposées auprès de l'AMF le 9 septembre 2024 (sous le n°D.24-0702) et complètent la Note en Réponse établie par Micropole SA.

Les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Micropole SA, ainsi que la Note en Réponse visée, sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (<https://www.amf-france.org/fr>) et de Micropole SA (<https://group.micropole.com/>) et peuvent être obtenue sans frais sur simple demande au siège social de Micropole SA (91-95, rue Carnot, 92300 Levallois-Perret).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence,

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition et n'est pas destiné à être diffusé dans les juridictions où le projet d'offre ne serait pas autorisé.

les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Micropole SA décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.